

39247  
13 DEC 18 29.896  
SECRETARIAT GÉNÉRAL

Ligne de PARIS à ORLÉANS

CONTRÔLE ET SURVEILLANCE  
DES  
CHEMINS DE FER

(1) GARE de PARIS-IVRY

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS  
16 DEC 1918 N° 26790  
INGÉNIEUR EN CHEF DE LA VOIE  
17 DEC 18 N° 4084  
SERVICE DE LA VOIE

RÉSEAU  
d'Orléans

Installation d'un dortoir et d'un réfectoire  
pour femmes pilotes

DÉPARTEMENT  
d'Seine

PROCÈS-VERBAL DE RÉCOLEMENT

Numéro de l'Ing<sup>r</sup> ordinaire : 1675  
d'ordre de l'Ing<sup>r</sup> en chef : 1202  
du du Directeur :  
Registre A

(1) Désignation du projet.

L'an mil neuf cent dix huit le Vingt huit Novembre

Je, soussigné, MOUTON, S/Ingénieur PPal attaché au service du

Contrôle d'Orléans, assisté de M. LEBRUN, Inspecteur

et représentant de la Compagnie des Chemins de fer d'Orléans

me suis transporté à Paris-Ivry

pour procéder au récolement des travaux d'installation d'un dortoir et d'un réfectoire pour femmes pilotes dont le projet a été approuvé par décision ministérielle en date du 27 Octobre 1917.

N° 75. - Contrôle - 30-11 - 143

M. Lanna  
16 - 12 - 18  
M. Ingénieur en Chef  
J'ai connaissance  
30 Décembre 1918  
L'ingénieur principal du 1<sup>er</sup> Arrondissement

Mouton  
31-12-18

J'ai constaté ce qui suit :



## DISPOSITIONS

PRESCRITES

EXÉCUTÉES

Ce projet comporte:

Construction, près de la rue Watt, d'un bâtiment en charpente en bois sur massifs de fondation en béton et soubassement en agglomérés, cloisons de remplissage en agglomérés avec enduits en plâtre sur les 2 faces, parquets en sapin sur lambourdes en chêne, couverture en ardoises sur voligeage jointif, menuiseries en chêne et sapin, peinture et vitrerie, éclairage électrique.


Canalisation en plomb pour l'amenée du gaz destiné à l'alimentation d'un réchaud.

Canalisation en plomb pour alimenter les 2 postes d'eau  
Conduite d'évacuation des eaux usées et puisard.

L'aménagement intérieur se composera de 4 lits amovibles, 2 poêles P.O., d'un réchaud à gaz à 2 trous sur tablettes, table et bancs.

Le bâtiment de 10m sur 6m sera divisé en 2 parties, l'une servant de dortoir ayant 6m20 et aérée par 2 fenêtres de 1m10 x 1m80 communiquant avec l'autre servant de réfectoire ayant 3m50 et aérée par 2 fenêtres.

Exécution conforme.





Lecture faite de ce qui précède, j'ai clos le présent procès-verbal à Paris  
\_\_\_\_\_ les jour, mois et an que dessus.

L'Inspecteur de la Voie

Le M. l'Ingénieur Sp<sup>al</sup>  
attaché au Contrôle d'Orléans

L'\_\_\_\_\_ de la Compagnie  
des Chemins de fer d'Orléans

Formateury

G. B. J.  
en chef

AVIS DE L'INGÉNIEUR ~~ORDINAIRE~~

L'Ingénieur ~~ordinaire~~ <sup>en chef</sup> soussigné,

Vu le procès-verbal ci-dessus, duquel il résulte que les travaux exécutés  
sont conformes aux dispositions prescrites,

Est d'avis qu'il y a lieu de prononcer la réception définitive.

A Paris, le 9 décembre 1918.  
E. Dauvet

~~Vu et proposé par l'Ingénieur en chef du Contrôle~~  
~~de \_\_\_\_\_~~

~~Paris, le \_\_\_\_\_ 191~~

~~APPROUVÉ:~~

Paris, le \_\_\_\_\_ 191

~~Le Directeur du Contrôle du réseau d'~~

**APPROUVÉ**  
**PARIS, le 10 DÉC 1918**  
LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS,  
Pour le Ministre et par délégation  
L'INSPECTEUR GÉNÉRAL  
Directeur du Contrôle  
de la Voie et des Bâtimens,  
Pour le Directeur du Contrôle  
L'Ingénieur en Chef Adjoint délégué,

Charly